



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1130-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 6 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1130-2023 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 4 865 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 865 000 \$;**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 24^e jour d'avril 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate